



VOTRE SUIVI EN PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Retrouvez l'essentiel des informations concernant votre suivi en prévention et en santé au travail, les différents rendez-vous dont vous bénéficiez et comment le SMIA vous accompagne tout au long de votre carrière.

CONSEILLER

ACCOMPAGNER

PRÉVENIR

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Nos équipes accompagnent les entreprises pour les aider au repérage des risques, à leur évaluation et sensibilisent les employeurs à la prévention.



LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Tous les travailleurs bénéficient d'un accompagnement adapté tout au long de leur carrière.



PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Nos équipes interviennent lorsque vous êtes confronté à une situation personnelle ou professionnelle qui impacte votre capacité à tenir votre emploi dans la durée.



LES CATÉGORIES DE SUIVI

Votre suivi médical est adapté en fonction de votre situation et de vos risques professionnels. Il existe 3 catégories de suivi :

| Suivi Individuel simple (SI) | Suivi Individuel Adapté (SIA) | Suivi Individuel Renforcé (SIR) |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pas d'exposition aux risques listés dans le code du travail. | <ul style="list-style-type: none">• RQTH• Travail de nuit• Titulaire d'une pension d'invalidité | Exposition à certains risques chimiques ou physiques, pour des situations de travail spécifiques ou bien sur demande justifiée de l'employeur. |

LES VISITES À L'EMBAUCHE

> Visite d'Information et de Prévention à l'embauche (VIP)

| Pour les SI et SIA, à l'embauche

Elle permet de vous informer sur les risques liés à votre poste de travail et de vous sensibiliser aux bonnes pratiques de prévention dans le cadre de votre nouveau poste.

> Examen Médical d'Aptitude (EMA)

| Pour les SIR, à l'embauche

Elle permet de s'assurer que vous ne présentez pas de contre-indications médicales à occuper votre poste de travail. Elle permet aussi de vous informer sur les risques et sur les bonnes pratiques de prévention.

+ A savoir : Vous pourrez être reçu par un médecin ou un infirmier en prévention et santé au travail.



VOTRE PARCOURS EN PRÉVENTION ET EN SANTÉ AU TRAVAIL

| 4/7

À L'EMBAUCHE
VIP ou EMA

PÉRIODIQUES
Tous les 2 (SIR), 3 (SIA) ou 5 ans (SI)

MI-CARRIÈRE
Autour des 45 ans

Non obligatoire
À LA DEMANDE
Si besoin, à n'importe quel moment

POST-EXPOSITION
Fin de carrière ou d'activité

TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

➤ Visites périodiques

| *La périodicité est déterminée par votre catégorie de suivi*

Elles permettent de faire un point sur votre état de santé, les évolutions de votre poste, et de vous fournir des conseils de prévention individualisés par rapport aux risques identifiés et à votre état de santé.



➤ Visite à la demande

| *Si besoin*

En cas de difficultés de santé en lien avec le travail, vous pouvez bénéficier, à tout moment, d'un examen et d'un accompagnement personnalisé par le médecin du travail.

Cette visite peut également être demandée par l'employeur ou le médecin du travail.

➤ Visite de mi-carrière :

| *Autour de vos 45 ans*

Elle permet

- D'établir un état des lieux de l'adéquation entre votre poste de travail et votre état de santé.
- De vous sensibiliser aux enjeux du vieillissement au travail

➤ Visite post-exposition

| *Pour ceux qui ont un risque de pathologie à long terme (exemple : amiante...)*

Elle a lieu dans le cadre d'un arrêt d'exposition ou une cessation d'activité (retraite...). Elle permet de tracer les expositions passées et d'instaurer, si besoin, un suivi médical adapté, en lien avec le médecin traitant.

LES RENDEZ-VOUS EN LIEN AVEC UN ARRÊT DE TRAVAIL

➤ Visite de pré-reprise

| *Pour tous les arrêts supérieurs à 30 jours*

Elle permet de préparer au mieux votre retour en entreprise.

Visite de reprise (réalisée dans un délai de 8 jours suivant cette reprise)

| *Après un congé maternité ou un arrêt en maladie professionnelle.*

➤ | *Après une absence d'au moins 30 jours pour cause d'accident du travail*

| *Après une absence d'au moins 60 jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel*

Elle permet de déterminer si le poste que vous allez reprendre est compatible avec votre état de santé et d'étudier des propositions d'adaptation, d'aménagement ou de reclassement (éventuellement formulées lors de la visite de pré-reprise).

Rendez-vous de liaison

| *Pour tous les arrêts supérieurs à 30 jours*

C'est une rencontre facultative entre vous et votre employeur. Elle permet de maintenir le lien avec votre employeur durant votre arrêt de travail. Un membre de l'équipe médicale peut y participer selon les situations.

CONFIDENTIALITÉ : LE SECRET MÉDICAL



Tous les échanges effectués avec nos équipes sont soumis au secret médical. Vos informations personnelles et de santé ne sont pas diffusées à votre employeur.

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

COM_PRA_010_002

Nos équipes vous conseillent et vous accompagnent en prévention des risques et de la préservation de votre santé au travail :

- Médecin du travail (anime et coordonne l'équipe)
- Infirmier.ère en Santé au Travail (IDEST)
- Assistant.e de l'équipe médicale. et Action en Milieu de Travail
- Technicien.ne Hygiène et Sécurité (THS)
- Conseiller.e en Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) : ergonomiste, hygiéniste, psychosociologue
- Conseiller.e en Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)



Le SMIA est une association loi 1901 qui fonctionne comme une entreprise privée (et non un service public).



Plus d'informations sur
notre [site Internet!](#)



02 41 47 92 92



<https://smia.sante-travail.net>



25 rue Carl Linné,
49000 Angers